



PREAVIS MUNICIPAL no 05 – 2026

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 6 octobre 2026

Délégué municipal : Régis Widmer

Objet : Demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments intercommunaux sur la parcelle 88 à Dully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les Municipalités de Dully et Bursinel souhaitent vous soumettre un projet de remplacement du système de chauffage pour les bâtiments intercommunaux situés sur la parcelle 88, comprenant l'école, l'UAPE et le bâtiment de la route de Bursinel 35.

Contexte et évolution du projet

Le projet initial de chauffage à distance (CAD) incluait la réhabilitation du système de chauffage pour les parcelles 88, 89 et 242. Ce projet a été approuvé par le Conseil général en 2022, mais n'a pas été réalisé en raison du retrait de l'offre par la Romande Energie. Par la suite, un mandat a été donné à un expert pour évaluer plusieurs solutions alternatives, à savoir la géothermie, le chauffage à distance, les chaudières à pellets et les pompes à chaleur. Après étude, le système de chauffage à pellets a été retenu comme la solution la plus adéquate. Compte tenu de ces éléments, ce préavis annule et remplace le préavis 06-2022 « Demande de crédit de CHF 170'000.- TTC pour la création d'un chauffage à distance (CAD) pour les immeubles situés dans la Zone d'utilité publique ZUP ».

Adaptation du projet

Contrairement à l'ancien projet, qui couvrait plusieurs parcelles, le nouveau projet ne concerne plus que la parcelle intercommunale 88, incluant les bâtiments de l'école, de l'UAPE et celui de la route de Bursinel 35. Cette solution s'inscrit pleinement dans la volonté des Municipalités de garantir une gestion énergétique plus efficace et respectueuse de l'environnement.

Détails techniques et environnementaux

Le système de chauffage à pellets repose sur une chaudière centralisée à haute performance, d'une capacité de 100 kW. Cette solution permettra une réduction significative de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone des communes, avec une réduction significative de la consommation de CO2 par an. La fourniture de pellets, d'origine locale, ainsi que la maintenance seront assurées par un prestataire, garantissant ainsi un confort optimal sans charges d'entretien pour la commune.

Coût et financement

Les coûts de ce projet seront financés par les deux communes à hauteur de 50% chacune, avec un investissement global de CHF 210'000.- TTC. Ce montant est réparti entre les différents bâtiments concernés, à savoir l'école, l'UAPE et le bâtiment de la route de Bursinel 35.

La solution choisie présente des avantages économiques et écologiques, réduisant la dépendance aux énergies fossiles et assurant une stabilité des coûts à long terme.

Les coûts se répartissent de la manière suivante :

Démontage et travaux de maçonnerie	CHF 10'000.-
Etanchéité local	CHF 12'000.-
Installations électriques	CHF 8'000.-
Installations chauffage à pellets, cuve, isolation, coupe-feu, ...	CHF 120'000.-
Travaux accessoires (menuiseries, peintures,)	CHF 13'000.-
Honoraires architectes et ingénieurs CVC, sécurité, CECB	CHF 26'000.-
Frais secondaires (permis, taxes, assurances,)	CHF 11'000.-
Réserve pour imprévus	CHF 10'000.-
Total travaux TTC	<u>CHF 210'000.-</u>

Subventions à déduire (estimation)	CHF 17'000.-
Total investissement (estimation +/-10%) TTC	<u>CHF 193'000.-</u>

Conclusion

La Municipalité vous invite à approuver ce projet d'assainissement du système de chauffage, qui représente une étape importante dans la transition énergétique des communes de Dully et Bursinel. Ce projet contribuera à un avenir plus durable tout en garantissant un confort de vie accru pour les usagers des bâtiments concernés.

Décision du Conseil général

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le préavis municipal n° 05 du 06 octobre 2026, demande de crédit de CHF 210'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments intercommunaux sur la parcelle 88,
- entendu le rapport de la commission,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide, sous réserve de l'approbation par le Conseil général de Dully :

- **d'accorder un crédit de CHF 210'000.- TTC pour l'assainissement du système de chauffage des bâtiments intercommunaux sur la parcelle 88 à Dully, à 50% pour chaque commune, soit un montant de CHF 105'000.- TTC pour la Commune de Dully et un montant de CHF 105'000.- TTC pour la Commune de Bursinel.**
- **de financer ce montant par le flux de la trésorerie communale et/ou selon l'évolution des finances communales par un emprunt,**

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 août 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Vincent Burnier



La Secrétaire :
Christiane Gerber

